



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 10/11/2025
Publié le 12/11/2025
ID : 057-245700695-20251029-A2025_22_SI-AI

ARRETE DU PRESIDENT N° 2025-22

Portant délégation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-9,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté du Président n° 2023-04 en date du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature à Monsieur ██████████, technicien principal 1^e classe,

Considérant que Monsieur ██████████, ingénieur territorial, exerce actuellement les fonctions de Directeur Général des Services Techniques de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté du Président n° 2023-04 en date du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature à Monsieur ██████████, technicien principal 1^e classe, est rapporté.

Article 2 :

Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur ██████████, ingénieur territorial, pour :

- la signature des ordres de service,
- la signature des bons de commande dans le cadre des accords-cadres,
- la signature des états d'acompte de paiement aux entreprises,
- la signature des procès-verbaux de réception de travaux et levées de réserves.

Article 3 :

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise :

- aux Directeurs de Département, de Pôle et Responsables de service de la CCCE,
- à Madame le Trésorier du Service de Gestion Comptable à Hayange,
- à Monsieur le Représentant de l'Etat.

Notifié à l'intéressé le :

3 novembre 2025



Fait à Cattenom, le 29 octobre 2025

Le Président,
Michel PAQUET

